

NOTE D'INFORMATION

n° 22-01 - juin 2022

LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES EN HAUSSE DANS LE PREMIER ET SECOND DEGRÉ A LA RENTRÉE 2021 DANS L'ACADÉMIE DE RENNES

A la rentrée 2021, en Bretagne, 6,4 % des élèves scolarisés dans le premier degré, et 7,0 % des élèves scolarisés dans une formation au collège (hors Segpa) ou en seconde ont connu une mobilité résidentielle par rapport à l'année 2020. Cette mobilité résidentielle est en hausse par rapport à l'année précédente, en particulier pour les élèves du second degré (+0,5 point contre +0,2 point pour ceux du premier degré). Quel que soit le niveau de l'élève, les débuts de cycle sont plus propices aux mobilités, notamment l'entrée au collège (10,1 % des sixièmes sont mobiles). Dans le second degré, la mobilité est plus fréquente chez les élèves issus de milieux modestes. Les élèves restent dans un rayon relativement proche de leur commune d'origine. Cette mobilité intra-départementale est plus élevée dans le Morbihan pour le premier degré et dans les Côtes d'Armor pour le second degré. Enfin, en Bretagne, les mobilités résidentielles s'opèrent le plus souvent entre zones rurales.

Auteurs :
Enora Kaf,
Christophe Ridel

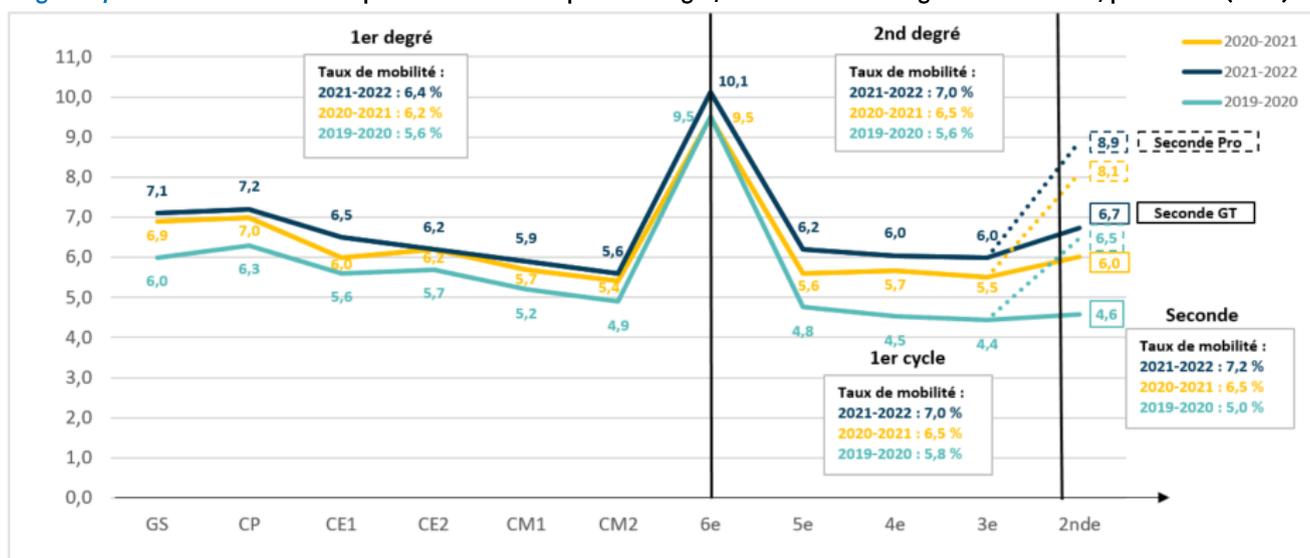
Dans cette note, un élève est défini comme ayant connu une mobilité résidentielle lors d'une année scolaire donnée, dès lors que sa commune de résidence enregistrée pour l'année scolaire considérée diffère de celle déclarée pour l'année scolaire précédente.

Cette étude se limite aux élèves scolarisés dans l'académie de Rennes [Encadré 1](#). Les élèves qui résident dans l'académie mais qui n'y sont pas scolarisés ne sont donc pas inclus dans le champ de l'étude. La part de ces élèves est très réduite, ils représentent 0,1% des effectifs du premier degré et 0,4 % du second degré.

UNE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE PLUS FORTE EN DÉBUT DE CYCLE

À la rentrée 2021, dans l'académie de Rennes, 6,4 % des élèves scolarisés dans le premier degré, et 7,0 % des élèves scolarisés dans une formation au collège ou en seconde ont connu une mobilité résidentielle [Figure 1](#). Le taux annuel de mobilité résidentielle progresse à la fois dans le premier et dans le second degré : 6,2 % des élèves du premier degré et 6,5 % des élèves du second degré avaient changé de commune de résidence à la rentrée 2020, et 5,6 % des élèves du premier et du second degré ont connu une mobilité à la rentrée 2019.

Figure 1 / Mobilités résidentielles parmi les élèves du premier degré, en formation collège ou en seconde, par niveau (en %)



Lecture : À la rentrée 2021, 6,4 % des élèves du premier degré et 7,0 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre respectivement 6,2 % et 6,5 % à la rentrée 2020 et 5,6 % pour les élèves du premier et second degré à la rentrée 2019.

Champ : Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes, inscrits dans le premier degré, en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

La mobilité tend à s'intensifier en début de cycle (CP, sixième ou seconde).

Dans le premier degré, les mobilités ont lieu le plus souvent en grande section et au CP : 7,1 % des élèves de grande section et 7,2 % des élèves de CP ont déménagé entre les rentrées scolaires de septembre 2020 et septembre 2021 alors que ce taux se situe en deçà de 6,5 % dans les autres niveaux. Seulement 5,6 % des élèves entrés en CM2 en 2021 et 5,4 % en 2020 ont changé de commune de résidence par rapport à l'année précédente. Il s'agit des taux les plus bas parmi tous les niveaux du premier degré dans le champ de l'étude.

Dans le secondaire, l'entrée au collège est un moment particulièrement propice à la mobilité résidentielle. La fin du premier degré, la volonté de se rapprocher du collège de son enfant, des stratégies d'évitement scolaire sont autant de raisons possibles pour motiver les parents à changer de domicile à la fin de l'école élémentaire.

Ainsi, quelle que soit l'année scolaire, le taux de mobilité est significativement supérieur en sixième (10,1 %) puis reste relativement stable (au-dessus de 6,0 % en cinquième, quatrième et troisième). Les élèves de seconde sont davantage mobiles pour les mêmes raisons avec toutefois une dimension supplémentaire pouvant parfois être liée à la recherche d'une formation spécifique : en 2021, 7,2 % des élèves de seconde changent de commune de résidence (6,7 % des élèves de seconde générale et technologique et 8,9 % des élèves de seconde professionnelle).

La progression des mobilités résidentielles est légèrement plus forte pour les élèves de seconde (+0,7 point) que pour les élèves de collège quel que soit le niveau (+0,5 point).

En comparaison avec le national, la mobilité résidentielle est légèrement plus importante en Bretagne dans le premier et le second degré (respectivement 0,4 point et 0,2 point de plus).

Dans le premier degré, on observe l'écart le plus grand chez les élèves de grande section (+0,9 point dans l'académie).

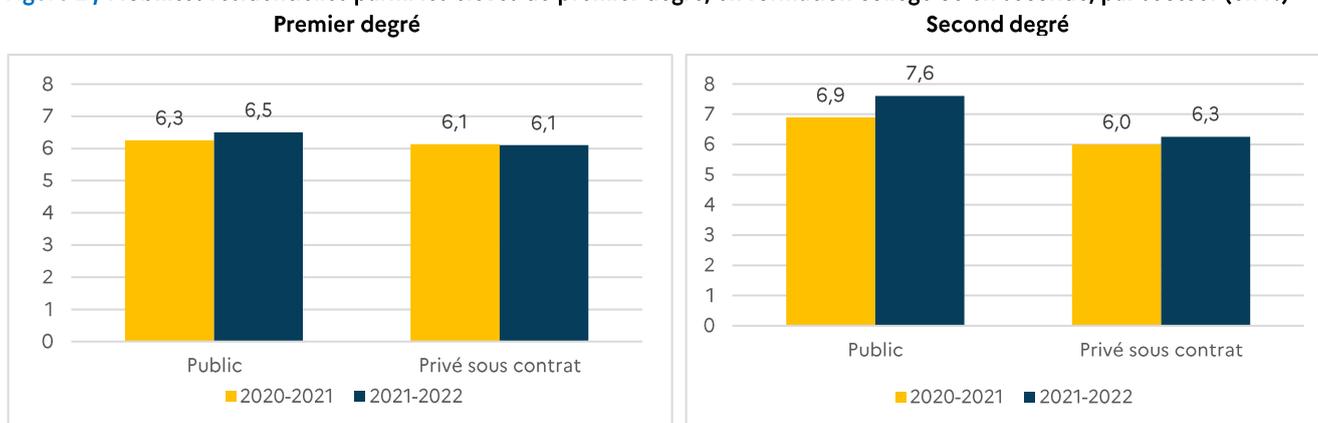
Au collège, la mobilité est plus forte en Bretagne pour les élèves de sixième (+0,5 point par rapport au national), de cinquième (+0,4 point), et pour les secondes professionnelles (+0,5 point). L'inverse se produit pour les secondes GT (-0,4 point). Dans le second degré, les élèves issus des milieux modestes apparaissent davantage mobiles. 8,0 % des élèves issus de catégories sociales moins favorisées sont mobiles contre 6,1 % pour les catégories très favorisées, au national l'écart est plus restreint entre ces deux catégories (respectivement 7,0 % et 6,2 %). Cette plus forte mobilité des milieux populaires concerne tous les niveaux du second degré dans l'académie de Rennes.

UNE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE PLUS MARQUÉE DANS LE SECTEUR PUBLIC

À la rentrée 2021, la mobilité résidentielle des élèves du premier et du second degré scolarisés dans un établissement public est plus élevée (respectivement 6,5 % et 7,6 %) que pour les élèves du secteur privé (respectivement 6,1 % et 6,3 %).

↳ **Figure 2** La progression constatée dans l'académie est plus forte dans le second degré pour le secteur public (+0,7 point) que pour le secteur privé (+0,3 point).

Figure 2 / Mobilités résidentielles parmi les élèves du premier degré, en formation collège ou en seconde, par secteur (en %)



Lecture : À la rentrée 2021, 6,5 % des élèves du premier degré du secteur public et 7,6 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre respectivement 6,3 % et 6,9 % à la rentrée 2020.

Champ : Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes, inscrits dans le premier degré, en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Dans le second degré, l'écart entre le public et le privé est plus important pour les quatrièmes et les troisièmes (+1,8 point), les secondes (+1,6 point) et les cinquièmes (+1,4 point), tandis que le constat s'inverse pour les sixièmes (-0,5 point : 10,4 % dans le privé contre 9,9 % dans le public). En effet, 13,6 % des élèves mobiles qui entrent en sixième passent du public au privé, alors que la part est de 9,5 % pour l'ensemble des élèves du second degré. Lors de l'entrée en seconde professionnelle, la part d'élèves mobiles passant du public au privé est de 14,5 %. En revanche, pour les secondes GT, il y a davantage d'élèves qui passent du public vers le privé (11,8 %) que du privé vers le public (9,6 %).

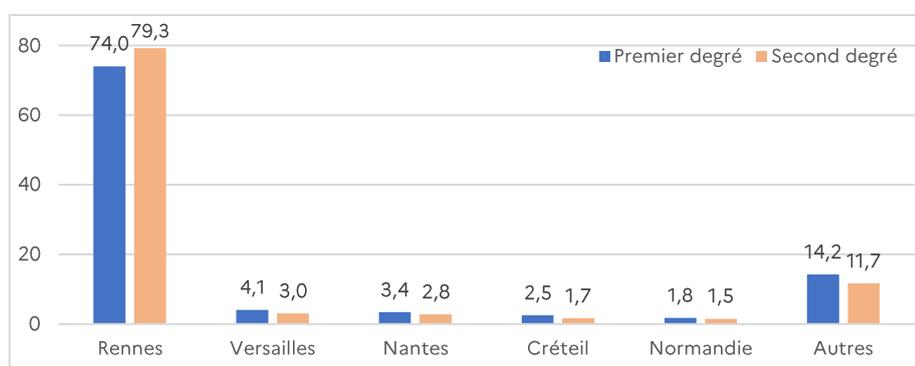
Les élèves du second degré scolarisés dans le secteur public sont davantage mobiles dans les milieux modestes (8,9 % contre 5,8 % pour les CSP très favorisées), tandis que pour ceux du secteur privé, la mobilité est la même quelle que soit la catégorie sociale (6,4 % pour les CSP moins favorisées et très favorisées).

UNE MOBILITÉ RÉSIDENIELLE MAJORITAIREMENT DE PROXIMITÉ

La mobilité résidentielle s'effectue le plus souvent dans le cadre d'une relative proximité géographique. Ainsi, à la rentrée 2021, 4,2 % des élèves du premier degré et 5,0 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence depuis la rentrée 2020 au sein d'un même département (contre respectivement 2,2 % et 2,1 % en provenance d'un autre département, soit un tiers des élèves mobiles du premier et du second degré). Il en est de même pour le niveau national, environ un tiers des élèves mobiles ont changé de département aussi bien dans le premier que dans le second degré.

L'écart d'évolution des taux de mobilité dans le second degré entre le public et le privé (+1,3 point dans le public par rapport au privé entre les rentrées scolaires 2020 et 2021) s'explique en grande partie par l'écart d'évolutions entre les taux de mobilité inter-départementale entre ces deux secteurs (+0,8 point).

Figure 3 / Répartition des académies d'origine des élèves mobiles du premier degré, en formation collège ou en seconde, par niveau (en %)



Lecture : À la rentrée 2021, parmi les élèves qui ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, 4,1 % étaient scolarisés dans l'académie de Versailles pour le premier degré contre 3,0 % pour le second degré.

Champ : Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes, inscrits dans le premier degré, en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Les taux de mobilités inter-départementaux témoignent d'une attractivité accrue de l'académie de Bretagne pour les familles ayant un enfant scolarisé. Ainsi, à la rentrée 2021, 26,0 % des élèves du premier degré ayant changé de commune de résidence étaient scolarisés dans une autre académie l'année précédente (1,7 % des élèves du premier degré). Cette part augmente de trois points par rapport à la rentrée 2020. De même, dans le second degré, 20,7 % des élèves qui ont changé de résidence proviennent d'une autre académie (+1,7 point par rapport à la rentrée 2020).

À la rentrée 2021, 4,1 % des élèves mobiles du premier degré étaient scolarisés à Versailles lors de la rentrée précédente, 3,4 % à Nantes et 2,5 % à Créteil, alors qu'à la rentrée 2020, les élèves mobiles provenaient d'abord de l'académie de Nantes (3,8 %), puis celle de Versailles (3,5 %) et enfin celle de Créteil (2,0 %) ↘ **Figure 3**. Dans le second degré, l'académie de Versailles devient la première académie de provenance des élèves (elle passe de 2,4 % à 3,0 %) devant les académies de Nantes (2,8 %), Créteil (1,7 %), et Normandie (1,5 %).

UNE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE PLUS ÉLEVÉE DANS LES CÔTES D'ARMOR ET LE MORBIHAN

À la rentrée 2021, dans le premier degré, les élèves résidant dans le Morbihan et les Côtes d'Armor présentent les taux de mobilité les plus importants (respectivement 7,2 % et 6,8 %). A contrario, ces taux de mobilité sont les plus faibles dans les départements du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine (respectivement 6,2 % et 5,8 %). Dans le second degré, les départements ayant des taux de mobilité élevés sont, comme pour le premier degré, les Côtes d'Armor et le Morbihan (respectivement 8,2 % et 7,6 %) alors que les taux les plus bas sont ceux des départements du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine (respectivement 6,7 % et 6,4 %).

Dans les quatre départements bretons, la mobilité intra-départementale est plus fréquente que la mobilité inter-départementale, aussi bien dans le premier que dans le second degré. Dans le premier degré, la part de la mobilité intra-départementale atteint 69,2 % en Ille-et-Vilaine, part la plus importante. Dans le second degré, là encore, c'est en Ille-et-Vilaine que la part de la mobilité résidentielle au sein d'un même département est la plus élevée (71,9 %).

UNE MOBILITÉ D'ABORD ENTRE TERRITOIRES RURAUX

Les mobilités résidentielles s'effectuent le plus souvent entre zones rurales. En 2021, 2,1 % d'élèves du premier degré [Figure 4](#) et 2,5 % d'élèves du second degré [Figure 5](#) ont ainsi quitté une commune située dans un environnement de type rural pour habiter dans une autre commune également de type rural, soit respectivement 33,0 % et 35,0 % des élèves mobiles du premier et du second degré dans le champ de l'étude.

Ensuite, vient la part des mobilités de l'urbain vers l'urbain (27,8 % des élèves du premier degré et 25,5 % des élèves du second degré), la part des mobilités de l'urbain vers le rural (24,4 % des élèves du premier degré et 21,0 % des élèves scolarisés en collège ou en seconde), et enfin celle du rural vers l'urbain (respectivement 14,9 % et 18,6 %).

Contrairement au niveau académique, les mobilités résidentielles pour le national ont tendance à s'effectuer davantage en zones urbaines. Effectivement, 51,3 % des élèves mobiles du premier degré et 49,9 % des élèves mobiles du second degré ont quitté une commune située dans un environnement de type urbain pour habiter dans une autre commune de type urbain contre respectivement 20,3 % et 21,3 % qui ont déménagé du rural vers le rural. En comparaison à l'année scolaire précédente, dans le premier degré, la part de l'urbain vers l'urbain augmente de +1,2 point, et celle de l'urbain vers le rural de +0,9 point. Le constat est le même dans le second degré, avec respectivement des hausses de +0,4 point et +1,5 point.

Figure 4 / Trajectoires résidentielles des élèves du premier degré (en %)

| Année scolaire en cours | 2020-2021 | | 2021-2022 | |
|--|------------|------------------|------------|------------------|
| | Ensemble | Élèves "mobiles" | Ensemble | Élèves "mobiles" |
| Ensemble | 6,2 | 100 | 6,4 | 100 |
| Rural -> rural | 2,1 | 34,6 | 2,1 | 33,0 |
| dont rural éloigné -> rural éloigné | 0,4 | 6,0 | 0,3 | 5,4 |
| Urbain -> urbain | 1,6 | 26,6 | 1,8 | 27,8 |
| dont urbain très dense -> urbain dense | 0,5 | 7,5 | 0,5 | 7,9 |
| Rural -> urbain | 0,9 | 15,2 | 0,9 | 14,9 |
| dont rural périphérique -> urbain dense | 0,2 | 3,2 | 0,2 | 3,2 |
| Urbain -> rural | 1,4 | 23,5 | 1,6 | 24,4 |
| dont urbain très dense -> rural périurbain | 0,3 | 4,2 | 0,3 | 4,5 |
| Vers un environnement moins dense | 2,7 | 43,7 | 2,8 | 44,5 |
| Pas de changement | 1,6 | 25,7 | 1,6 | 25,8 |
| Vers un environnement plus dense | 1,9 | 30,6 | 1,9 | 29,7 |

Lecture : À la rentrée 2021, 6,4 % des élèves du premier degré ont changé de commune de résidence (contre 6,2 % à la rentrée 2020). 2,1 % (soit 33 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale.

Par ailleurs, 2,8 % (soit 44,5 % d'entre eux) ont connu une mobilité vers un environnement moins dense.

Champ : Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes, inscrits dans le premier degré, secteurs public et privé sous contrat

Source : MENJS-DEPP

Dans le premier degré, les trajectoires résidentielles sont équivalentes quel que soit le niveau. Il en est de même dans le second degré, hormis pour les élèves de sixièmes, dont la part de mobilité du rural vers le rural est plus forte (40,9 % contre 35,0 % pour l'ensemble des élèves du second degré) et les élèves de secondes GT, pour lesquels la part de mobilité de l'urbain vers l'urbain est plus élevée (29,4 % contre 25,5 % pour l'ensemble des élèves du second degré). Parmi les élèves mobiles, 26,2 % des CSP très favorisées vont du rural vers le rural (contre 35,0 % pour l'ensemble du second degré) au profit de l'urbain vers l'urbain (respectivement 33,5 % contre 25,5 %).

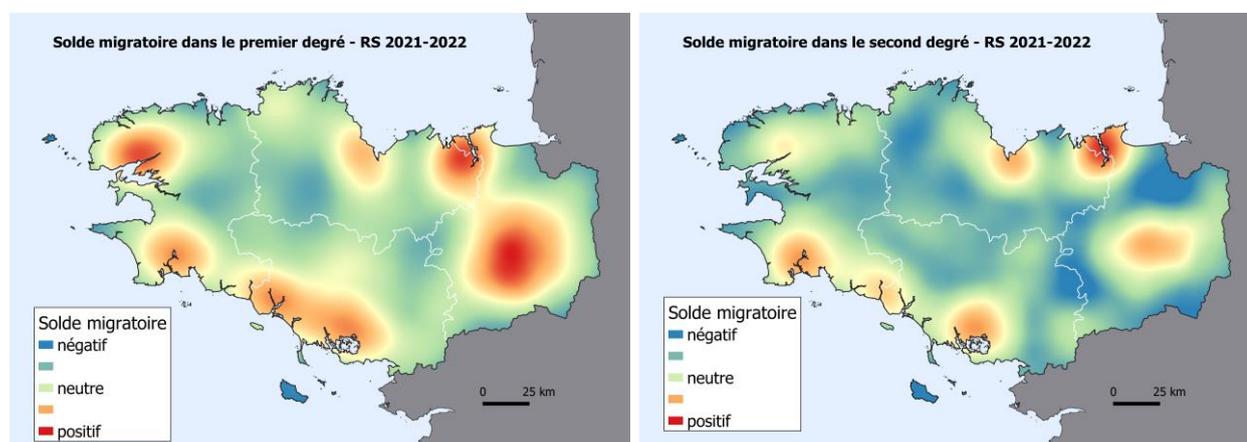
Figure 5 / Trajectoires résidentielles des élèves du second degré (en %)

| Année scolaire en cours | 2020-2021 | | 2021-2022 | |
|---------------------------------------|------------|------------------|------------|------------------|
| | Ensemble | Élèves "mobiles" | Ensemble | Élèves "mobiles" |
| Ensemble | 6,5 | 100 | 7,0 | 100 |
| Rural -> rural | 2,3 | 35,4 | 2,5 | 35,0 |
| dont rural éloigné -> rural éloigné | 0,2 | 5,4 | 0,4 | 5,7 |
| Urbain -> urbain | 1,6 | 25,1 | 1,8 | 25,5 |
| dont urbain dense -> urbain dense | 0,4 | 6,1 | 0,4 | 6,2 |
| Rural -> urbain | 1,3 | 20,0 | 1,3 | 18,6 |
| dont rural périurbain -> urbain dense | 0,3 | 4,4 | 0,3 | 4,1 |
| Urbain -> rural | 1,3 | 19,5 | 1,5 | 21,0 |
| dont urbain dense -> rural périurbain | 0,3 | 4,2 | 0,3 | 4,3 |
| Vers un environnement moins dense | 2,4 | 37,6 | 2,7 | 38,7 |
| Pas de changement | 1,6 | 25,0 | 1,8 | 25,5 |
| Vers un environnement plus dense | 2,4 | 37,4 | 2,5 | 35,7 |

Lecture : À la rentrée 2021, 7,0 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence (contre 6,5 % à la rentrée 2020). 2,5 % (soit 35 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale. Par ailleurs, 2,7 % (soit 38,7 % d'entre eux) ont connu une mobilité vers un environnement moins dense.
Champ : Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes, inscrits dans le second degré, secteurs public et privé sous contrat
Source : MENJS-DEPP

Les mobilités vers un environnement dont la densité de population diffère entre la commune d'origine et la commune de destination concernent les trois quarts des changements de communes : les mobilités vers un environnement moins dense touchent 2,8 % des élèves du premier degré et 2,7 % des élèves de collège et seconde (soit respectivement 44,5 % et 38,7 % des élèves mobiles). La part des mobilités vers un environnement moins dense est en progression de respectivement de +0,8 point et +1,1 point. Les mobilités vers un environnement plus dense représentent quant à elles 1,9 % des élèves dans le premier degré et 2,5 % des élèves dans le second degré (soit respectivement 29,7 % et 35,7 % des élèves mobiles). La part des mobilités vers un environnement plus dense est en diminution par rapport à l'an dernier (respectivement -0,9 point et -1,7 point)

Figure 6 / Solde migratoire dans le premier et le second degré à la rentrée scolaire 2021



Les zones entourant les grandes villes bretonnes affichent également un solde migratoire positif (nombre d'élèves arrivés dans la commune à la rentrée 2021 comparé au nombre d'élèves partis de la commune en 2021) ↘ **Figure 6**. Les zones côtières attirent plus que le centre de la région. À noter que dans le second degré, les zones de Rennes et Brest ressortent moins que dans le premier degré.

Encadré 1 : sources et méthodes

Dans le premier degré, comme dans le second degré, le champ des élèves concernés par la mobilité résidentielle une année scolaire donnée est celui dont la commune de résidence enregistrée pour l'année scolaire considérée, diffère de celle déclarée pour l'année scolaire antérieure (la mobilité infra-communale n'est pas analysée dans cette étude).

Les données de cette étude sont issues de deux sources : les constats de rentrées du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part.

Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricoles ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent.

Le champ de l'étude relatif au premier degré se limite aux élèves inscrits dans le premier degré aux rentrées 2019, 2020 et 2021, ayant déclaré une commune de résidence à chacune de ces rentrées et inscrits dans un des niveaux allant de la grande section de maternelle au CM2.

Les indicateurs de mobilité n'ont pas été calculés pour les élèves inscrits en très petite section, petite et moyenne section en raison de la robustesse des appariements avec les données disponibles qui n'a pas été jugée suffisante.